MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (A COMPLETER PAR LA MAIRIE DE LAXOU)

E D U C 2 3 2 4

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **LA MAIRIE DE LAXOU** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **LA MAIRIE DE LAXOU**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 47ZZZ8578CB

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **MAIRIE DE LAXOU**

Adresse : **3 AVENUE PAUL DEROULEDE**
Code postal : **54520**
Ville : **LAXOU**
Pays : **FRANCE**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

( )

Type de paiement :	Paiement récurrent / répétitif	☒	Paiement ponctuel	☐

Signé à : .....

Le (JJ/MM/AAAA) : .....

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LA MAIRIE DE LAXOU**. *En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec* **LA MAIRIE DE LAXOU**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.